



jeudi 2 avril 2026

Formation Spécialisée du CSA-SPIP du 31.03.26 Compte-rendu

Lors du CSA SPIP réuni en Formation spécialisée ce 31.03.26, le sujet du **devenir du CSA SPIP** a été abordé en propos liminaire. Le Président a rappelé le projet de la DGAP pour cette instance qui sera présenté, pour avis, aux organisations syndicales siégeant au CSA ministériel du 7 avril.

Pour le SNEPAP-FSU les représentants des personnels en SPIP doivent - aussi – être consultés sur le devenir de cette instance, étant les premiers concernés !

L'arbitrage DGAP s'est prononcé en faveur du maintien du CSA SPIP dans une version où ses compétences sont recentrées, afin d'assurer une meilleure articulation entre CSA AP et CSA SPIP.

Alors que certaines organisations syndicales ont œuvré pour sa disparition et un champ de compétence au rabais, le **SNEPAP-FSU** a plaidé pour le maintien de cette instance et la reconnaissance de sa place spécifique, demandant que le CSA AP ne puisse plus balayer les décisions prises en CSA SPIP.

Pour le **SNEPAP-FSU**, un recentrage ne doit pas être synonyme de réduction du champ d'action du CSA SPIP. Nous avons rappelé que le SPIP est le seul service à accompagner l'ensemble des usagers du service pénitentiaire et qu'à ce titre, la voix de ses personnels devait être entendue à la hauteur de ses missions.

Pour le SNEPAP-FSU, la position de la DGAP sur cette instance révélera aux personnels des SPIP la place que l'administration leur reconnaît... ou leur dénie !

S'agissant des autres sujets évoqués en déclaration liminaire, la DGAP répond sur plusieurs points :

- Elle reconnaît les **besoins RH** mais maintient que, dans le contexte budgétaire actuel, l'administration pénitentiaire a été malgré tout dotée de moyens humains, notamment la filière IP. Elle affirme ne pas envisager une reprise générale du présentiel dans les SPIP, sans un abondement des moyens RH pour le faire et si l'évaluation de l'expérimentation était favorable.
- S'agissant de nos **collègues placés en GAV**, la DGAP a rappelé son soutien aux agents et indiqué avoir œuvré auprès des services judiciaires pour éviter que de telles situations se reproduisent. Elle souligne s'être rendue auprès des équipes, en soutien. Le **SNEPAP-FSU** a rappelé les attentes fortes de l'équipe du SPIP 93 suite à ce déplacement.
- Concernant **PRISME**, l'administration estime que la bascule le week-end dernier s'est bien passée, même si certains correctifs sont encore attendus.

Concernant les points à l'ordre du jour du CSA FS, le projet du **PAPRI Pact sur le risque des violences**, présenté à la formation spécialisée, a illustré la pertinence d'une instance représentant les personnels des SPIP.

Le **SNEPAP-FSU** a fait plusieurs propositions pour que ce plan prenne davantage en compte les spécificités des SPIP. Face à nos propositions, l'administration s'est rendue compte que son projet était inabouti et a accepté de retravailler la version présentée, reportant la présentation pour avis du PAPRI Pact à la formation spécialisée de juillet.

Elle a également convenu qu'une réunion multilatérale préalable serait préférable pour les volets du PAPRI Pact, avant leur présentation en instance pour avis. Les OS représentatives des personnels en SPIP pourront ainsi réellement participer à l'élaboration !

Le **SNEPAP-FSU** salue les échanges constructifs qui ont pu avoir lieu sur cette thématique et la position de l'administration de nature à aboutir à un outil correspondant davantage aux besoins des terrains.

Des actions présentées dans le cadre du **point d'étape du PNLV** (plan national de lutte contre les violences) ont fait écho à nos propositions, démontrant l'importance du déploiement du PNLV pour généraliser certaines pratiques propices à réduire le risque de violences pour l'ensemble des personnels.

Par ailleurs, pour la première fois, **des données spécifiques aux SPIP** ont été présentées **par la médecine du travail**. Le **SNEPAP-FSU** l'avait demandé et salue cet effort indispensable.

Le rapport de la médecine du travail met en exergue la nécessité d'une meilleure coordination entre l'administration pénitentiaire, notamment les services RH de proximité, et la médecine du travail, afin de favoriser la bonne réalisation des missions de cette dernière (prise de rdv pour les personnels, communication d'informations sur la situation des agents, association au DUERP, etc).

Suite aux **remontées de l'inspection santé et sécurité au travail (ISST)**, le **SNEPAP-FSU** a constaté des points répétitifs d'une année sur l'autre, sans amélioration notable.

De plus, nous avons porté l'idée qu'un **renforcement des SPIP en attachés d'administration et en agents techniques** favoriserait la bonne prise en compte de certaines recommandations de l'ISST. Nous nous réjouissons que l'administration ait évoqué, lors des débats, la piste d'une **mutualisation des moyens des services techniques rattachés à un établissement**, quand il est géographiquement proche d'un SPIP. C'est une des pistes que notre organisation syndicale avait déjà soulevée il y a quelques années ! Nous espérons donc qu'une impulsion puisse être donnée en ce sens par la DGAP !

L'administration nous a présenté des chiffres de plus de 90% de **réalisation des DUERP et des PAPRI Pact** dans les SPIP.

Elle précise les éléments soulignés dans la plupart des PAPRI Pact, à savoir : le bâtimentaire (insalubrité), la santé (ergonomie des postes), la sécurité des agents, le manque de moyens RH, et la surcharge de travail des agents.

Pour le **SNEPAP-FSU**, si ce résultat peut être salué, il convient surtout de s'assurer que la **démarche de prévention des risques soit suivie d'actions concrètes**. L'administration a reconnu qu'il serait également utile de s'assurer du taux de réalisation des actions prévues dans les PAPRI Pact.

De plus, pour le **SNEPAP-FSU**, la démarche de prévention des risques n'est pas encore intégrée auprès de l'ensemble des équipes. Bien souvent, ce sujet reste aux mains des assistants de prévention – en sous nombre - et de la direction, faute de temps suffisant dédié à ces questions. La nécessité d'une

valorisation des missions des ADP a été soulignée, même si ce sujet est prévu à l'ODJ de la FS de juillet 2026. La DGAP a indiqué qu'une mission de l'IGJ était en cours sur ce sujet et que ses conclusions étaient attendues dans les prochains mois.

Pour le **SNEPAP-FSU**, si l'administration a pu se montrer ambitieuse en prévoyant un temps dédié pour les ADP, les faits démontrent que de nombreux agents réalisent ces missions sans décharge ou que leur rôle reste trop souvent isolé, cantonné à la réalisation du DUERP. Il est donc indispensable que la DGAP réévalue la situation de son réseau d'ADP pour l'améliorer si elle souhaite davantage de résultats dans sa politique de prévention des risques professionnels.

Le **sujet du bâtimentaire des SPIP** a été évoqué en détail.

A notre demande, l'administration procède à un **recensement national**, afin d'avoir une meilleure connaissance de l'état des locaux des SPIP et prioriser par après, les travaux ou déménagements utiles. L'administration a établi des critères pour objectiver cet inventaire. Si ce travail reste en cours, le **SNEPAP-FSU** estime cette démarche préalable indispensable pour permettre une programmation optimale des travaux en SPIP.

Enfin, la formation spécialisée s'est conclue sur **le sujet de la canicule**.

Le **SNEPAP-FSU** avait demandé l'ajout de ce point, face au constat de la mise en œuvre parfois tardive de mesures au sein des services alors que l'état de canicule était déjà déclaré. L'administration a travaillé sur des propositions d'actions qui seront diffusées, courant juin, sous la forme de **fiches réflexes**. Les directions pourront s'en inspirer et les adapter aux réalités de leurs services.

Pour le SNEPAP-FSU, la formation spécialisée est une instance de dialogue social qui doit mener à des actions concrètes pour améliorer les conditions de travail des agents en service.

Même si le chemin reste long, nous constatons que la démarche de prévention des risques s'améliore progressivement. L'administration a su démontrer son écoute attentive sur des sujets que le SNEPAP-FSU a mis en avant, depuis 2023.

Le SNEPAP-FSU continuera d'œuvrer en ce sens.